

# Carte Communale

Commune de

# VARENNES-EN-ARGONNE

## Plan des Servitudes d'Utilité Publique

APPROUVE par délibération  
du Conseil Municipal  
en date du :

APPROUVE par  
arrêté préfectoral  
en date du :

Plan dressé le : 18/01/2021  
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018  
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle  
0 150 300  
Mètres

### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2019)
- Monuments classés
- Monuments inscrits
- EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)
- 11 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz. (Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017) (Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)
- 13 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques. (Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015) (Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)
- I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique (20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)
- INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

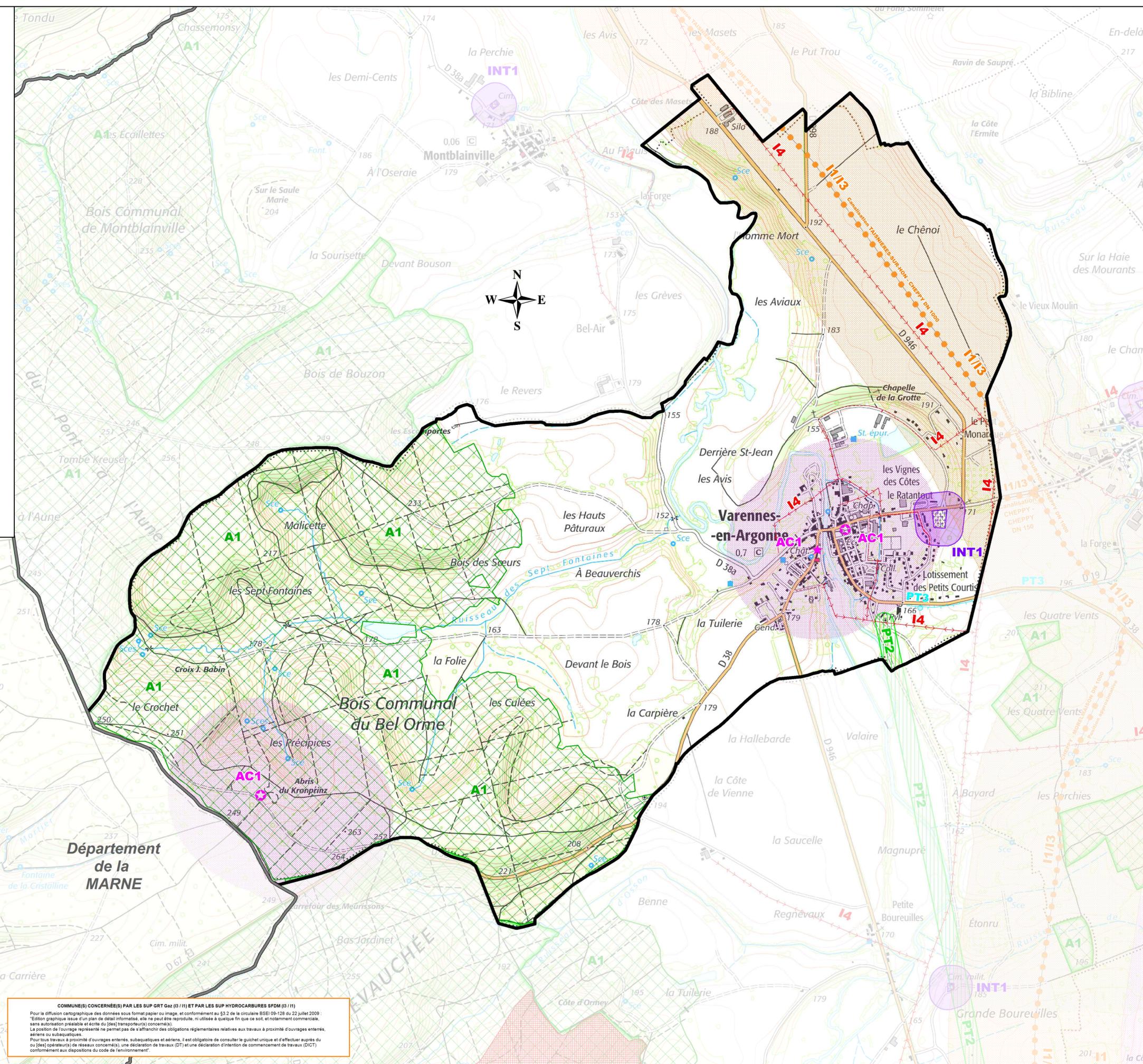
### POUR INFORMATION :

- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)
- Limite du territoire communal
- Limite du territoire départemental

### AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration



COMMUNE(S) CONCERNE(E)S PAR LES SUP GRT Gaz (I 11) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I 13)  
 Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009  
 "Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale,  
 sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).  
 La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés,  
 aériens ou subaquatiques.  
 Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du  
 ou (des) opérateur(s) de réseaux concernés, une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)  
 conformément aux dispositions du code de l'environnement."